

re de l'Éternel. Ce serait mutiler le Christianisme que d'en retrancher cette fraternelle et sainte unité.

XXVII.

J'aime à penser qu'on ne verra plus de persécutions, plus de *guerres religieuses*, l'alliance de ces mots fait horreur ; mais la différence de religion nuit aux relations privées, jette de tristes divisions parmi les habitants de la même cité, jusqu'au sein des familles. Le dix-neuvième siècle, j'en conçois l'espérance, ne s'achèvera pas sans avoir vu reprendre l'œuvre de réunion tentée par Bossuet, à une époque où le succès était plus difficile.

Pour préparer cette réunion qui (sera tressaillir de joie le Ciel et la terre, montrons-nous toujours justes, affectueux, serviables envers des frères abusés. On a beaucoup obtenu pour réunir les esprits, quand on a rapproché les cœurs.

Ils ignorent combien ils font mal, ceux qui exagèrent les principes catholiques ; et qui, sans le vouloir, altèrent ainsi la parole de Dieu. Ils effrayent des âmes qu'il faudrait encourager ; leur langage amer éloigne des personnes qui s'avançaient vers eux. La voix de la charité produit des effets bien différents. Il y a peu d'années, une dame américaine que frappaient les preuves de la religion catholique, restait cependant protestante : Comment, disait-elle à un des vénérables curés de Paris, comment pourrais-je adopter une religion qui ordonne de croire que mon père, ma mère, mes amis les plus chers, sont livrés aux feux éternels ! La véritable doctrine de l'Eglise sur le salut lui fut exposée par le digne prêtre ; et cette femme, heureuse des lumières qui rendaient la paix à son âme, embrassa le Catholicisme.

XXVIII.

Il y a contre les prêtres catholiques des accusations d'intolérance qui cesseraient, si le public était mieux instruit des principes de l'Eglise, et des motifs qui font agir le clergé dans certaines circonstances. Par exemple, le refus des cérémonies religieuses à l'enterrement d'hommes morts en duel ou par le suicide, a quelquefois amené des troubles et des scandales. Plusieurs personnes font aux ecclésiastiques des observations spécieuses. Les prêtres du Dieu de charité, disent-elles, peuvent-ils jamais refuser de prier pour le salut d'une âme ! Ce duelliste, ce suicide s'est rendu coupable ; mais, quelque rapide qu'ait été l'intervalle entre son crime et sa mort, le malheureux a pu se repentir. Tout ce qui est possible, un chrétien doit l'admettre quand il s'agit de juger son prochain. L'infortuné à qui vous refusez des prières est peut-être absous par le Dieu de miséricorde ; peut-être, pour obtenir sa grâce entière, est-il soumis à des peines temporaires ; et si cette hypothèse est vraie, comment qualifier la barbarie du refus de prier pour lui ? Ces observations sont tellement spécieuses, qu'elles n'ont cessé de me paraître justes qu'après les avoir adressées à un prêtre digne de tout mon respect par ses vertus et ses lumières.

Votre argumentation, me dit-il, doit vous paroître solide, mais elle porte sur un fait inexact. Nous ne refusons pas de prier. De quelque crime qu'un homme ne soit rendu coupable, je suis prêt à réunir pour lui mes prières aux vôtres. Comme vous, j'espère qu'il s'en repentira, et je crois à toute l'efficacité d'un repentir sincère. Mais, cet homme qui s'est volontairement séparé de l'Eglise par un crime, n'a fait aucune réparation publique ; l'Eglise lui inflige une peine, elle lui refuse la solennité de ces cérémonies. Si vous pensez que le maintien des canons qui l'ordonnent ainsi a de nos jours plus d'inconvénients que d'avantages, c'est un point de discipline qui peut être changé ; vous êtes libre de discuter ce sujet. Mais vous voulez qu'on obéisse aux règlements civils, jusqu'à ce que l'autorité compétente les ait révoqués ou modifiés ; il doit en être de même pour les règlements ecclésiastiques. Enfin, avant de demander la réforme dont je parle, réfléchissez mûrement. Cet homme que vous plaignez, que je plains avec vous, a donné un funeste exemple. N'est-il pas utile et juste que le refus des cérémonies du culte public, que ce banissement du temple excite dans les âmes la réprobation de son crime ? Qui vous dit que ce châtement mérité n'arrêtera pas quelques-uns de ceux que son exemple eût entraîné ? Est-ce dans l'état de notre société, que la morale peut vouloir qu'on affaiblisse l'horreur pour des actions que tant de gens regardent avec indifférence, et même qu'un certain nombre admire ? Quand la société semble ne voir dans le duel et dans le suicide que des actions ordinaires, qui dérivent d'un droit de liberté, l'homme sensé ne doit-il pas bénir la religion de protester, au nom du Ciel, contre des crimes encouragés sur la terre par une monstrueuse indulgence ?

A continuer.

LE LIBÉRATEUR O'CONNELL.

Suite.

Il est incontestable que le concours donné par O'Connell au cabinet Melbourne paralysa durant plusieurs années l'agitation. Mais nous ne saurions lui reprocher ce temps de calme. Dans le repos comme dans l'action, le libérateur ne cessait de travailler au bonheur de cette verte Erin, qu'il appelait avec orgueil *le plus beau joyau de la terre, la plus belle perle des mers*. Le Ministère ne pouvait se passer de son concours, le peuple irlandais avait besoin de repos. O'Connell travailla à tirer de ces deux circonstances le parti le plus avantageux pour son pays. Sans devenir whig, il dit au Ministère l'Irlande ne bougera pas, mais à condition que vous ferez tout pour elle. Le Cabinet fit des promesses sincères, et l'Irlande lui tint compte de son bon vouloir. L'agitateur eut ainsi l'occasion d'apprendre ce qu'il pouvait attendre d'un parlement britannique.

Il faut convenir que durant l'administration de lord Melbourne, l'Irlande fut administrée avec une grande impartialité. Les magistrats ne virent que des citoyens où ils avaient trop souvent distingué l'Anglais de l'Irlandais, le protestant du catholique. La Chambre des Communes fut saisie grâce à l'activité d'O'Connell, de toutes les questions dont la solution touchait au bien-être de l'Irlande. Mais malgré le concours du Ministère, l'Ile-Sœur n'obtint que peu d'améliorations. Le Parlement abolit une taxe d'église destinée à l'entretien spécial du culte anglican. Les revenus du prince de l'Irlande furent réduits de quelques milliers de livres sterling. On supprima les bénéfices ecclésiastiques sans charge d'âmes. Le mode de perception de la dîme fut légèrement modifié. Le nombre des évêchés anglicans, qui était de vingt-deux, fut réduit à dix. La réforme des corporations municipales triompha en 1839. O'Connell demandait pour sa patrie les privilèges dont jouissaient les corporations anglaises.

« Me voici debout dans cette enceinte, vous demandait la même justice que réclamaient nos pères, non plus avec une voix humble et suppliante, mais avec le sentiment de ma force et avec la conviction que l'Irlande, désormais, saura faire sans vous ce que vous avez refusé de faire pour elle. Je n'entre pas ici en compromis avec vous : Je veux les mêmes droits pour vous, le même système municipal pour l'Irlande que pour l'Angleterre et l'Ecosse. S'il en est autrement, qu'est-ce qu'une union avec vous ? une union sur des parchemins ! Nous mettrons ces parchemins en pièce, et l'empire sera scindé... »

Nous ne regardons pas comme une concession l'établissement du système de workhouses qui, en 1838, fut combattu très-vivement par O'Connell. C'est le ministère Melbourne qui a organisé en Irlande l'instruction primaire, d'après un système qui, malgré les objections que soulève son principe, a été, en fait, très-avantageux aux catholiques. Ces quelques améliorations résument ce que les whigs ont concédé à l'Irlande en retour de la trêve et de l'appui d'O'Connell. Pour être juste nous devons ajouter qu'ils ont soumis aux Chambres un grand nombre de projets de loi, dans le but de placer cette partie de l'empire sur un pied de parfaite égalité avec l'Angleterre ; mais ces bills ont tous échoué devant la fanatique obstination de la Chambre Haute, quand ils passaient dans celle des Communes sans être mutilés. Le représentant de l'Irlande cherchait moins à maintenir lord Melbourne au pouvoir qu'à en éloigner les tories, ces mortels ennemis de la religion et de la liberté d'Irlande. L'alliance à l'aide de laquelle les whigs conservaient le pouvoir soulevait contre eux les passions protestantes, et quand lord Melbourne nomma membres du conseil privé deux représentants catholiques de l'Irlande, MM. Wyse et Sheill, ces passions passèrent à l'état de frénésie. On ne se contenta pas de représenter O'Connell comme gouvernant l'Angleterre par l'intermédiaire des whigs, mais on soutint qu'il poursuivait sans relâche un plan de prosélytisme religieux qui devait placer l'empire sous le joug de la puissance papale.

L'impopularité du ministère avertissait O'Connell qu'il ne pouvait plus compter sur lui. En 1840, il disait à ses commettants : « Je vous trompe ; mais si je vous laissais croire que j'ai l'espoir d'obtenir justice du parlement impérial. Non ; mon unique espérance est dans la révocation de l'Union ! »

Les tories étaient impatientes d'arriver au pouvoir. A l'ouverture de la session de 1840, lord Stanley choisit l'Irlande pour terrain de la lutte parlementaire. Il jeta à ce pays une violente provocation en présentant un bill sur l'enregistrement des électeurs irlandais. L'agitateur partit aussitôt pour Dublin. Il adressa à ses concitoyens un appel qui les fit sortir du repos ; il réorganisa l'association sous le nom de *Société nationale*, et menaça l'Angleterre du rappel de l'Union. Il était un jour en Irlande harranguant les meetings, et le lendemain à la Chambre des Communes lutant corps à corps avec son adversaire, entravant par tous les expédients parlementaires la marche du bill, dont le but, disait-il, est de livrer l'Irlande pieds et poings liés à la fureur des tories. La discussion du projet de loi dont lord Stanley avait pris l'initiative au nom de son parti nous donna quelques-unes des séances les plus orageuses et les plus dramatiques qui aient jamais été enregistrées dans les annales parlementaires. O'Connell fut insatiable ; son inaltérable ironie et les sarcasmes qu'il lançait à son adversaire triomphèrent enfin de sa longue opiniâtreté. Lord Stanley, qu'il surnomma *le Scorpion*, retira son projet après avoir occupé la Chambre plus de la moitié de la session. L'Irlande célébra sa victoire, et accueillit son libérateur aux cris du rappel de l'Union. L'agitateur entreprit alors une nouvelle campagne dont le premier meeting eut lieu le 15 juillet 1840. C'est à la fin de cette année que John O'Connell, son troisième fils, entra dans l'association pour secondar les patriotiques efforts de son père. Cette résolution réjouit le cœur du vieux tribun, qui se plut à voir dans son fils le digne héritier de sa gloire, et qui se sentit remître en lui quand il l'entendit appeler *le jeune agitateur*.

Avait de suivre le cours des événements qui renversèrent le cabinet whig et amenèrent sir Robert Peel aux affaires, demandons-nous ce qu'était à une époque si rapprochée de nous le libérateur de l'Irlande dans l'opinion publique de l'Europe ? Il y a dix ans et moins encore que le noble caractère de ce glorieux champion de la liberté était méconnu ou ignoré. Les radicaux de France et d'Europe s'ignoraient de le prendre pour un des leurs, et par contre, les vrais amis de la liberté, les catholiques mêmes, s'effrayaient de la popularité de ce tribun, qui remplissait le monde de son nom. Les organes de la publicité, qui auraient eu le plus grand intérêt à étudier cet homme ex-